

Rodez, le 21 octobre 2025

Exp: MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
107476

Vos références à rappeler
CADIERGUES FABIEN
N° d'immatriculation : 1830646102020

Mr FABIEN CADIERGUES
MAS DE SEYCAT
46120 RUDELLE

Unité Organisationnelle : NN3B
TEL :

Objet : **Bordereau d'appel de cotisations des
non salariés de l'année 2025**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous votre appel de cotisations et contributions sociales pour l'année 2025, en date du 21/10/2025.

Montant total de vos cotisations de l'année 2025

23 592,00 □

Montant crédité

- 9 188,87 □

Somme restant à prélever

14 403,13 □

Ce montant sera prélevé sur votre compte bancaire FR76 1120 6000 9212 1356 5200 066 le 01/12/2025,
sous la référence ICS FR48ZZZ124761 et RUM MD16216W120040436

Vous trouverez le détail des opérations au verso de ce document, ainsi qu'une notice explicative
en annexe.

Vous trouverez sur le site internet msa.fr des informations et des aides pour vous guider dans vos démarches.
Les équipes de votre MSA se tiennent à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Détail des opérations relatives aux cotisations de l'année 2025
CADIERGUES FABIEN (1830646102020)

Dates	Opérations	Montants dus (en euros)	Montants crédités (en euros)
21/10/2025	Emission de cotisations initiale	23 592,00	
31/03/2025	Règlement par prélèvement		+ 4 604,43
15/07/2025	Règlement par prélèvement		+ 4 584,44
	Total	23 592,00	+ 9 188,87
	Solde à régler	14 403,13	

Les montants figurant dans ce tableau sont ceux dont l'encaissement a été validé.

@gmail.com
AILLAC

E MONSI
I CHAMP
S

U. M.

2	
2	
2 0	
2 050	
2 050,	
2 050,0	
2 050,00	
2 050,00	
050,00	5.
50,00	5.5%
0,00	5.5%
00	5.5%
0	5.5%
	5.5%
	5.5%
	5.5%
	5%
	5%

Bordereau d'appel des cotisations et contributions
CADIERGUES FABIEN
 Dossier n° : 1830646102020 NN3B 46 004

EMISSION ANNUELLE 2025

Suivi par : NN3B

Date d'exigibilité : 03/11/2025

EXPLOITATION	384023784
Surface mise en valeur	264 ha 56 a 37 ca
Pourcentage de part	50,00

ASSIETTE			
Année(s) retenue(s)	2022	2023	2024
Revenus professionnels	27 055 □	36 371 □	91 377 □
Déduction Faire Valoir Direct	0 □	0 □	0 □
Cotisations sociales	7 323,00 □	6 836,00 □	8 487,00 □

Cotisations sociales légales		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la cotisation ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
CADIERGUES FABIEN Chef d'exploitation	Assurance maladie	51 601	6,5000			3 354,00
	invalidité	51 601	1,1000			568,00
	indemnités journalières amexa					250,00
	Assurance vieillesse individuelle	47 100	3,3200			1 564,00
	Assurance vieillesse plafonnée	47 100	11,5500			5 440,00
	Assurance vieillesse déplafonnée	51 601	2,2400			1 156,00
	Retraite complémentaire obligatoire	51 601	4,0000			2 064,00
	Allocations familiales	51 601	3,1000			1 600,00
	Assurance accident du travail et maladies prof.					560,00
TOTAL DES COTISATIONS SOCIALES :						16 556,00
Contributions appelées pour le compte de l'Etat (financement de la protection sociale)		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Contribution sociale généralisée	69 079	2,4000			1 658,00
	Contribution sociale généralisée déductible	69 079	6,8000			4 698,00
	Contribution remboursement de la dette sociale	69 079	0,5000			345,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE L'ETAT :						6 701,00
Contributions conventionnelles appelées pour le compte d'organismes tiers		Assiette	Taux	Motif d'évolution de la contribution ou Particularités	Montant de l'évolution	Montant net
	Fonds de mutualisation FMSE					20,00
	Formation professionnelle continue (VIVEA)					315,00
TOTAL DES CONTRIBUTIONS POUR LE COMPTE DE TIERS :						335,00
MONTANT TOTAL						23 592,00 □

Voir suite page suivante ➡

Bordereau d'appel des cotisations et contributions

CADIERGUES FABIEN
Dossier n° : 1830646102020 NN3B 46 004

**EMISSION ANNUELLE
2025**

Situation au regard des points retraite MSA

Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2025	
	Base	RCO	Base	RCO
CADIERGUES FABIEN	721,00	2140,00	113,00	317,00

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, en moyenne triennale.

Les cotisations sociales

Moyenne des revenus professionnels se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les cotisations sont dues.

Compte tenu de vos revenus professionnels, votre assiette des cotisations vieillesse a été plafonnée.

Les contributions CSG / CRDS

Moyenne des revenus professionnels (à l'exclusion des Revenus de Capitaux Mobiliers) et des cotisations sociales se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les contributions sont dues.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotisation AMEXA :

Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un taux progressif vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :

Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% contre 5,25% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 47 100,00 ₣

Montant du SMIC : 11,88 ₣

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux

ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d entreprise